



DECISION DU MAIRE

Acte
Administratif
N° 2022/163

*Décision portant
attribution du marché
d'assurance dommages
aux biens pour les
besoins de la Commune
et du CCAS de
Courrières*

Nous, Christophe PILCH, Maire de Courrières,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'Art. L.2122-22 alinéa 4,

Vu la délibération n° 20/21 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 et notamment l'alinéa 3,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L2122-1 et R2122-2-3°,

Vu la délibération n° 21/14 du Conseil Municipal en date du 29 mars 2021, ainsi que la délibération n° 2021/04 du Conseil d'Administration du 1^{er} avril 2021, désignant la Commune de Courrières comme coordonnateur du groupement de commandes,

Considérant la consultation organisée par la Commune pour la passation d'un marché d'assurance dommages aux biens pour les besoins de la Commune et du CCAS de Courrières, faisant suite à une décision de résiliation de la part du groupement titulaire ASSURANCES PILLIOT / VHV,

Vu l'analyse des offres réalisée par le cabinet ACE CONSULTANTS, désigné Assistant à Maîtrise d'Ouvrage,

DECIDE

ARTICLE 1er : Le marché public d'assurance dommages aux biens est attribué à l'opérateur économique SMACL ASSURANCES, pour un montant annuel de base de 43 220,19 € TTC (43 051,42 € TTC pour la Commune, 168,77 € TTC pour le CCAS).

ARTICLE 2 : Le marché public prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023, pour une durée d'un an. Il sera ensuite reconductible tacitement trois fois pour des périodes successives d'un an.

ARTICLE 3 : Les dépenses seront inscrites aux budgets correspondants et le Conseil Municipal sera informé de la présente décision dès la prochaine réunion de l'Assemblée. Le présent acte sera publié au recueil des actes administratifs de la Commune ce jour.

*Fait à Courrières, le
Le Maire,*

Christophe PILCH.

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : Mairie de Courrieres

Utilisateur : Buquet

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes individuels
Numéro de l'acte:	DEC2022163
Date de la décision:	2022-12-27 00:00:00+01
Objet:	Attribution du marché d'assurance dommages aux biens pour les besoins de la Commune et du CCAS de Courrières
Classification matières/sous-matières:	1.1.2
Identifiant unique:	062-216202507-20221227-DEC2022163-AI

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
062-216202507-20221227-DEC2022163-AI-1-1_0.xml	text/xml	976
nom original:		
DEC2022163.pdf	application/pdf	459095
nom de métier:		
22_DN-062-216202507-20221227-DEC2022163-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	459095

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	27 décembre 2022 à 10h46min24s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 décembre 2022 à 10h50min03s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	27 décembre 2022 à 10h50min06s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	27 décembre 2022 à 11h05min13s	Recu par le MIAT le 2022-12-27